

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques d'utilisation du service *Internet Mobile Prépayé* définissent les conditions d'accès à Internet, via le réseau VINI.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Client : personne majeure qui souscrit au service *Internet Mobile Prépayé*.

Hotspot VINI : équipement compatible avec le réseau VINI permettant au client d'échanger des données.

Carte SIM : carte à puce (microprocesseur) qui permet à VINI d'identifier le titulaire de la ligne. Elle est associée à un numéro MSISDN. Cette carte permet l'accès au réseau VINI par le service prépayé Internet Mobile.

Carte de rechargement : carte à gratter contenant quatorze (14) chiffres à envoyer au serveur SMS correspondant afin de donner du crédit à son compte.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DU SERVICE

Le service *Internet mobile prépayé* permet au Client d'accéder à Internet, via le réseau VINI, à l'aide d'un Hotspot VINI ou d'un terminal dans lequel peut être insérée une carte SIM. Cet accès à Internet est possible dans les limites :

- du montant du crédit data prépayé affecté à un compte rechargeable,
- de la période de validité (cf. 6-1) associée à ce crédit data prépayé.
- de la zone de couverture du réseau VINI.

Il est précisé que le service *Internet Mobile Prépayé* permet uniquement l'accès à Internet, les appels ou l'envoi de SMS n'étant pas possibles.

ARTICLE 4 – SOUSCRIPTION AU SERVICE

La souscription au service *Internet Mobile Prépayé* est réservée aux personnes majeures. Elle s'effectue dans l'une des boutiques VINI, agences OPT ou distributeur agréé du service *Internet Mobile Prépayé*, en complétant et en signant une fiche de renseignements à laquelle sont jointes les présentes conditions générales d'utilisation du service. La présentation d'une pièce d'identité valide et non altérée est obligatoire.

Lors de la souscription, le Client se voit remettre une carte SIM, ainsi qu'un Hotspot VINI s'il en a fait la demande moyennant l'achat de ce dernier.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les tarifs du service *Internet Mobile Prépayé* et du Hotspot VINI sont consultables sur la brochure *Internet Mobile Prépayé* remise au Client lors de la souscription du service, ou directement sur le site www.vini.pf. Ces tarifs étant susceptibles de varier, le Client est invité à consulter régulièrement le site www.vini.pf.

ARTICLE 6 – CREDIT INITIAL - RECHARGEMENT

La carte SIM est associée à un compte rechargeable Internet Mobile Prépayé. Elle est vendue avec un crédit initial. Le compte Internet Mobile Prépayé est valide soixante (60) jours à partir de la première connexion à internet. A défaut de rechargement avant ce délai de soixante (60) jours, le client verra son compte Internet Mobile Prépayé désactivé.

6-1 Crédit initial : Ce crédit initial doit être utilisé dans la limite de trente (30) jours à compter de l'activation du compte prépayé, sous peine de perdre le montant de crédit non utilisé. L'activation du compte sera réalisée par le Client lors de la toute première connexion à internet.

6-2 Rechargement : Il appartient au Client de veiller à ce que son compte soit suffisamment approvisionné afin de ne pas s'exposer à une interruption de sa connexion en cours liée à l'épuisement de son crédit data. Le Client est invité à créditer son compte rechargeable de communication data prépayées via le numéro SMS dédié, lorsque le solde de celui-ci atteint un seuil plancher. Ce seuil est défini en fonction du crédit data restant et des tarifs en vigueur. Le Client est invité à consulter régulièrement le site www.vini.pf. Il peut connaître à tout moment le solde de son compte rechargeable en envoyant le mot clé « CONSO » par SMS au 7100 (envoi gratuit).

Le Client peut créditer le compte prépayé associé à sa carte SIM à tout moment durant la période active de ce compte. Il utilise à cet effet une ou plusieurs cartes de rechargement VINI en se conformant aux instructions contenues dans la brochure commerciale ou il peut recharger par carte bancaire via le site www.vini.pf. Le solde du compte prépayé est alors augmenté de la valeur du crédit de communications prépayées associées à la carte de rechargement VINI, ou au montant du crédit rechargé via sa carte bancaire. Chaque rechargement prolonge la durée de validité du crédit du Client en fonction du temps indiqué au dos de la recharge, sans pouvoir excéder la limite de quatre-vingt dix (90) jours. Tout crédit de communications prépayées obtenu par l'achat d'une carte de rechargement VINI est automatiquement et irrévocablement perdu s'il n'est pas utilisé pendant sa durée de validité qui est indiquée au dos de la recharge.

A compter de l'épuisement ou de l'échéance de son crédit de communications data prépayées, le Client dispose d'un délai mentionné sur la recharge pour créditer le compte prépayé associé à sa carte SIM. A l'issue de ce délai, le compte prépayé rechargeable est clos et il est définitivement mis fin aux relations entre les parties.

ARTICLE 7 – UTILISATION DU SERVICE

7-1 Zone d'utilisation du service

Le service *Internet Mobile Prépayé* est accessible partout en Polynésie française. Les débits de connexion peuvent cependant varier en fonction du lieu de connexion : pour plus de renseignements, le Client est invité à consulter la carte de couverture du service sur le site internet www.vini.pf

7-2 Usage privé

Le client certifie que l'utilisation du service est strictement réservée à son usage propre. Il lui est par conséquent strictement interdit de revendre ou louer le service à une tierce personne, physique ou morale. VINI se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat en cas de violation de cette clause

7-3 Mises en garde relatives à l'accès au réseau Internet

Le service permettant au Client d'accéder à Internet, il lui est rappelé qu'Internet est un réseau :

- véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle,
- non sécurisé et ne permettant pas de garantir l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature échangées.

En conséquence, le Client :

- est invité à prendre toutes les mesures appropriées de façon notamment à empêcher l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) ;
- s'interdit de transmettre sur Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle ;
- ne doit pas transmettre via le réseau Internet, des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

VINI n'est pas responsable :

- des éventuelles conséquences dommageables pour le Client du fait de l'accès, de la prise de connaissance, ou de l'usage de contenus disponibles sur le réseau Internet,
- de l'exploitation des données et informations que le Client aurait introduites sur le réseau Internet.

VINI s'engage toutefois à mettre en œuvre tous les moyens lui permettant de veiller au respect de la législation.

7-4 Achats sur Internet

Dans le cadre de l'achat de produits ou de services sur le réseau Internet via le service *Internet Mobile Prépayé*, le Client adresse directement aux fournisseurs de contenus toute réclamation relative à l'exécution des services rendus par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

7-5 Restrictions d'utilisation du service

En outre, le Client s'interdit toute utilisation abusive ou excessive du service, tel que notamment l'encombrement des serveurs de messageries et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage ou du réseau VINI.

ARTICLE 8 – QUALITE DE SERVICE

VINI est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service. VINI prend toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés.

VINI s'engage à relever les dérangements dans des délais raisonnables. Sa responsabilité ne sera pas engagée :

- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation,
- en raison de perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau. L'obligation de VINI est une obligation de moyens.

VINI ne saurait, en aucun cas, être tenue de réparer d'éventuels dommages ou préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, subis dans le cadre de l'utilisation du service tel que, par exemple, des pertes de clientèle, de chiffre d'affaires et plus généralement toutes autres pertes ou dommages, quelle qu'en soit la nature, et qui ne pourront donner lieu à aucune compensation, notamment financière, de la part de VINI.



CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE INTERNET MOBILE PREPAYE

ARTICLE 9 – PERTE OU VOL

9-1 Carte SIM

Le client identifié est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM.

Il est la seule personne à posséder les codes PIN et PUK. En cas de perte ou de vol de ces derniers, il sera seul responsable du blocage de sa carte SIM. Au bout de 3 entrées erronées du code PIN (Personal Identification Number), la carte SIM se bloque provisoirement et demande d'entrer le code PUK (Public Uncryption Key) qui lui est associé. Au bout de dix (10) entrées erronées de code PUK, la carte SIM se bloque définitivement. Ces codes (PIN et PUK) sont donnés dans le kit de connexion.

VINI ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis du Client, des conséquences que pourraient avoir le vol et/ou la perte de la SIM ou de ses cartes de rechargement.

9-2 Hotspot VINI

En cas de perte ou de vol du Hotspot VINI, le Client peut le faire bloquer en communiquant à VINI son numéro de série à quinze (15) chiffres (n°IMEI) et en fournissant une copie du procès-verbal de perte ou de vol établi par les services de police

ARTICLE 10 – SECRET DES CORRESPONDANCES

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, VINI n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par le Client sur le réseau Internet. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, VINI se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération du Client susceptible de perturber le bon fonctionnement du réseau VINI, ou ne respectant pas les règles de fonctionnement éthique et déontologique.

ARTICLE 11 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

VINI prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de la souscription du Service font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par VINI ou ses prestataires pour la gestion du compte du Client, et le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par VINI pour informer ses Clients de ses offres et services.

Les Clients peuvent exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de VINI. Le Client souhaitant exercer son droit d'accès devra fournir à VINI ses : nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. Il devra préciser en outre l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de VINI.

VINI se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct par voie postale. Le Client peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de VINI.

VINI se réserve enfin le droit, moyennant le consentement préalable du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des sociétés pour des opérations de marketing direct par voie électronique.



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU SERVICE Internet Mobile Prépayé

N° d'appel : _____

SOUSCRIPTEUR DE LA LIGNE

Civilité* : M. Mme Mlle

Nom* : _____ Nom de Jeune fille* : _____

Prénoms* : _____ Date de naissance* : __ / __ / __

Profession : _____

BP : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Adresse géographique : _____

Téléphone (Domicile) : _____ Téléphone (Bureau) : _____

Mobile : _____ E-mail : _____

J'assure être détenteur du Hotspot Vini : _____

Je confirme être détenteur de la carte SIM n° : 8968 9201 _____

Nom du point de vente : _____ Fait à _____ le _____

Cachet du vendeur : _____ Signature obligatoire du client

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté dans toute leur teneur les conditions générales de services jointes au présent document.

Mentions obligatoires, si les informations s'avèrent erronées, VINI S.A.S se réserve le droit de résilier votre ligne à tout moment et sans période de préavis.

VINI S.A.S. au CAPITAL DE 7.444.422.000 FCFP - B.P. 440 PAPEETE - TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE
TEL. (689) 39 50 - FAX. (689) 48 23 00 - RC n° 9440 B - N° TAHITI 294314